

Toulouse, jeudi 21 avril 2022

DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avenir de la SAM : le protocole transactionnel signé pour la protection des biens

Le 31 mars, comme je m'y étais engagé auprès des salariés de la SAM, en bonne intelligence avec la Région Occitanie, la communauté de communes de Decazeville et l'État, le protocole qui permet de confier la gestion de la surveillance du site en gardiennage a été signé ce jour et donc est confié par accord à la communauté de commune de Decazeville.

Les administrateurs s'engagent à ne procéder à aucune vente pendant cette période de transaction qui expire au 30 juin 2022.

Cela permettra à la Région Occitanie de mettre en œuvre la délibération adoptée le vendredi 15 avril, à savoir notamment l'acquisition de l'immobilier, complété par l'engagement de l'industriel Matthieu HEDE de racheter les machines nécessaires avant le 30 juin, pour un redémarrage partiel et progressif de la fonderie à partir de septembre 2022.

La sécurisation du site et sa vocation sont préservées. C'était l'objectif des salariés de la SAM, comme des collectivités concernées : la Région et la communauté de communes de Decazeville.

Le CESER est aujourd'hui satisfait d'avoir contribué à franchir cette étape.